

l'union

CHAMPAGNE ARDENNE PICARDIE

 **L'Ardennais** Publié sur *L'Union* (<http://www.lunion.presse.fr>)[Accueil](#) > Le pari des bulles sans alcool

Le pari des bulles sans alcool

Par *Anonyme*

Créé le 27/04/2010 11:50

Ceux qui veulent avoir l'air de boire du champagne sans toutefois absorber une goutte d'alcool peuvent être servis. La « Maison Napoléon Chai, fondée à Châlons-en-Champagne », propose une solution qui s'approche de l'élégance du breuvage des rois sans pour autant jouer dans la catégorie des Champomy ou des vins effervescents désalcoolisés. Il s'agit d'un jus pétillant de raisin sans alcool appelé « Bulles de Cristal Rosé ».

« C'est un moût de raisin dont on a bloqué la fermentation, explique Jennie Kergoat - Ruelland, distributrice pour la France et future associée de la société. La boisson est élaborée par des viticulteurs à Cerdon. » Cette commune de l'Ain est connue pour sa production de vin pétillant. Les cépages utilisés sont le chardonnay, le poulard, le gamay et le muscat. L'inventeur de la recette est Jean-Michel Luciani, châlonnais d'origine, « gastronome averti et créateur de boissons », précise Jenny Kergoat-Ruelland.

La société Maison Napoléon Chai, dont le siège est à Châlons-en-Champagne, vise les marchés internationaux, comme les Émirats ou l'Amérique du nord. En France et dans le Benelux, un objectif de vente de 50 000 bouteilles a été fixé.

Certes Bulles de Cristal Rosé ne se définit pas comme un champagne sans alcool, mais le futé Napoléon châlonnais utilise clairement les codes esthétiques du vin champenois et n'a pas peur de distiller dans son dossier de presse des termes sans équivoque. « Le design de la bouteille Bulles de Cristal Rosé a été spécialement étudié pour jouir d'une présentation similaire et concomitante à celle d'un champagne grand cru (bouteille en forme d'ogive, une étiquette dorée à l'or chaud, une coiffe au rose moirée). Son véritable bouchon en liège s'inscrit dans la lignée classique des champagnes et saute à l'identique », peut-on lire. On notera aussi que l'appellation commerciale de la boisson évoque la prestigieuse cuvée « Cristal » de Roederer. Quand à « Napoléon », c'est aussi le nom d'une marque de champagne créée en 1907 par la famille Prieur.

Tout cela peut-il poser problème ? Contacté la semaine dernière, le Comité interprofessionnel du vin de champagne (CIVC) indique qu'à présent « il n'y a pas de dossier Napoléon Chai », mais qu'il reste bien sûr « vigilant à la protection de l'appellation ». Ce jus de raisin pétillant était déjà passé, il y a quelques années, par les fourches caudines des juristes lorsqu'il avait commencé à être commercialisé sous le nom « Champaillan ».

Aujourd'hui, le mot a disparu des bouteilles, et en dépit de la prose de son dossier de presse, Jennie Kergoat -Ruelland se défend de vouloir faire des amalgames. « Je n'utilise pas le mot champagne, ce sont nos clients. » Et de préciser : « C'est un complément au champagne et non un concurrent. Le but c'est que monsieur boive une